



TENEZ UN COMPTOIR D'IMPÔTS GRATUIT POUR LA CLIENTÈLE DE VOTRE ORGANISME



AIDER LES GENS À PRODUIRE LEURS DÉCLARATIONS DE REVENUS ET CHANGER LA DONNE

Produire sa déclaration de revenus peut être intimidant pour n'importe qui, surtout pour vos clients les plus vulnérables. S'ils ne produisent pas de déclaration, ils pourraient perdre les prestations et crédits auxquels ils ont droit. Ces prestations et crédits les aident à payer leurs factures, à se nourrir et à améliorer leur qualité de vie.

Votre organisme peut s'inscrire au **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)** pour tenir des comptoirs d'impôts gratuits.

L'Agence du revenu du Canada appuiera votre comptoir pendant toute sa durée en fournissant la formation aux bénévoles, des logiciels et la possibilité de consulter des experts.

Quels que soient le temps et les ressources que vous avez à offrir, vous changerez la donne.

LE PCBMI, C'EST...

PLUS DE
3 810
organismes communautaires

PLUS DE
18 970
bénévoles

PLUS DE
467 500
déclarations remplies

PLUS DE
407 410
personnes aidées en 2019-2020

* L'année de programme 2019-2020 du PCBMI s'étend du 16 mai 2019 au 15 mai 2020.

* Les données de 2020 datent du 29 juin et peuvent être modifiées.

COMMENT LES COMPTOIRS D'IMPÔTS GRATUITS FONCTIONNENT-ILS?

Partout au Canada, des organismes comme le vôtre tiennent des comptoirs d'impôts gratuits en personne ou virtuels.

Les bénévoles aident à produire les déclarations de revenus des personnes admissibles qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple.

Le service en personne peut être offert sur rendez-vous, pendant les heures prévues, ou la personne peut déposer sa déclaration à un point de collecte.

Les comptoirs virtuels peuvent être utiles à ceux qui, en raison de la pandémie ou d'autres obstacles physiques, peuvent ne pas avoir accès à un comptoir d'impôts.

Les organismes communautaires et l'Agence collaborent pour tenir des comptoirs d'impôts gratuits:

Votre organisme :

- tient des comptoirs d'impôts gratuits
- gère les ressources et les bénévoles
- veille à ce que les renseignements des contribuables demeurent confidentiels et protégés
- veille à ce que les bénévoles soient autorisés à utiliser la TED ou obtiennent une attestation de vérification de dossiers de police

L'Agence :

- fournit soutien et encadrement aux organismes
- exploite une ligne d'aide téléphonique réservée aux bénévoles toute l'année
- fournit des logiciels de préparation des déclarations
- offre de la formation aux bénévoles
- fournit du matériel promotionnel
- fait don d'ordinateurs usagés aux organismes admissibles, s'il y en a de disponibles

ALLEZ À
CANADA.CA/IMPOTS-BENEVOLES
POUR INSCRIRE VOTRE ORGANISME DÈS AUJOURD'HUI